

Compte-rendu de la Séance du 23 Mai 2019
du Conseil Municipal de Senillé Saint-Sauveur

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs et Mmes PEROCHON G., FAVARD M., GAILLARD A., MARTIN D., METAIS J., JACQUEMIN M., VIOLLEAU S., DAVAILLES JN., FONTAINE I, LEFORT A., ETIENNE JC, HENNEQUIN J-C, RIVEREAU D., PROUST A., SUSSET C., GUILLY J., REGNOULT S., TRANCHAND N., DHUMAUX S, DOUADY G., BARON C.

Excusé : M. CHARBONNIER A.

Excusés(es) ayant donné procuration : M. RENAULT J-P à M. MARTIN D.
Mme GUYONNET G. à M. GUILLY J.

Absents : Mme GOUY B., M. MEHL B.

Séance ouverte à 20H00

Secrétaire de séance : M. PROUST Alain

• **Délibérations**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter une délibération (N°7) à l'ordre du jour compte-tenu du courrier de la Sous-Préfecture du 22 mai dernier relatif à la délibération portant actualisation de l'estimatif des travaux de réhabilitation du commerce du 28/03/2019.

1) Attribution de subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions communales de l'année 2019 attribuées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser des subventions aux associations suivantes :

Associations	2019
ADMR	1900 €
AGYL	500 €
Ainés Ruraux	300 €
Club 3ème Age Lilas	300 €
Amis du vieux Senillé	200 €
Anciens combattants Senillé	100 €
Anciens combattants St-Sauveur	100 €
APE 123 Soleil	200 €
Arts en Senillé St-Sauveur	300 €
Club Football Senillé St-Sauveur	1240 €
Club sportif Soja	550 €
Comité d'Animation	3104 €
Comité des Fêtes	2000 €
La Clé des Chants	100 €
Sport Détente	80 €
Tabescrab	30 €
Vent de la Liberté	50 €
Les Saveurs de Senillé-St-Sauveur	100 €
Ass. Maladies Mitochondriales	150 €
Association des Conciliateurs de Justice	30 €
Avenir cycliste Chatelleraudais (ACC)	50 €
Fondation du Patrimoine	120 €

MF Ingrandes	50 €
Chambre des Métiers	250 €
Prévention routière	50 €
Sophie ANGENOT	200 €
Total accordé	12 054 €

Ces subventions seront à mandater à l'article 6574. Un montant de 35 000 € est inscrit au budget primitif 2019 en prévision de ces versements.

2) Travaux de réhabilitation du commerce (territoire de St-Sauveur) :

Demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe (FEADER)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du commerce, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette opération pourra bénéficier des aides financières de l'Agglomération de Grand Châtelleraut, de l'Etat et du Département.

Il informe le Conseil Municipal que ces travaux sont susceptibles également de bénéficier d'une aide du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) et de la Région.

Le programme LEADER est financé par le FEADER. C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement.

Considérant les aides supplémentaires possibles de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe, Monsieur le Maire présente au Conseil le plan de financement actualisé concernant ces travaux :

Montant total des travaux et autres dépenses = **885 449 € HT**

-Contrat de ruralité	= 132 817 €
-DETR	= 150 000 €
-Conseil Départemental	= 216 997 €
-Fonds de concours	= 88 545 €
-La Région Nouvelle-Aquitaine	= 40 000 €
-FEADER	= 80 000 €
-Autofinancement	= 177 090 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

-décide de solliciter une aide auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre du programme LEADER une subvention au titre du FEADER

-accepte le plan de financement ci-dessus nécessaire à cette opération

-et autorise le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

3) Avenant N°2 à la convention de réalisation des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion 86

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL (Caisse National de Retraites des Agents des Collectivités Locales), conclu avec le Centre de Gestion du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Il présente au conseil l'avenant établi par le Centre de Gestion pour prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant relatif à la convention de réalisation des dossiers CNRACL qui est prorogée jusqu'au 31 décembre 2019.

4) Autorisation de signer les renouvellements des contrats d'engagements (service animation)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 28/06/2018 portant création d'emplois d'animation à temps non complet (17.5/35^{ème}) à compter du 1er septembre 2018 pour exercer les fonctions d'agent d'animation périscolaire et extrascolaire. Il rappelle que ces contrats ont été signés du 1er septembre 2018 au 05 juillet 2019.

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, de conserver ces deux emplois d'agent d'animation périscolaire et extrascolaire ;

Qu'en application de l'article 3-3 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, les communes de moins de 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants peuvent recruter, sur des emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité, des agents par contrat à durée déterminée renouvelable par reconduction expresse ;

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité

- autorise le maire à signer les renouvellements des contrats à temps non complet soit 13.5/35e pour l'un et 15/35e pour l'autre, à intervenir avec les agents du 6 juillet 2019 au 31 août 2020 (maximum 3 ans, renouvelable)
- indique que la base de rémunération de ces emplois, dont le niveau de recrutement se situe en Catégorie C, sera celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

5) Autorisation de signer le renouvellement de contrat d'engagement (service scolaire)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date :

- du 27/06/2017 portant création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet (27/35^{ème}) à compter du 1er septembre 2017 pour exercer les fonctions d'ATSEM,
- du 31/05/2018 portant autorisation de signer le renouvellement de contrat pour 1 an à compter du 1er septembre 2018.

Qu'en application de l'article 3-3 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, les communes de moins de 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants peuvent recruter, sur des emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité, des agents par contrat à durée déterminée renouvelable par reconduction expresse.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité

- autorise le maire à signer le renouvellement du contrat à intervenir avec l'agent à compter du 1er septembre 2019 et pour une durée déterminée de 1 an (maximum 3 ans, renouvelable)
- indique que la base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situe en Catégorie C, sera celle afférente au 1er échelon du grade ATSEM Principal de 2ème classe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

6) Autorisation de signer la convention et le contrat de services d'accès à "mon compte partenaire" ainsi que les bulletins d'adhésion au service CDAP et AFAS

Les caisses d'allocations familiales assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de cette mission, les CAF fournissent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, organismes de sécurité sociale, établissement d'accueil du jeune enfant ...) des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifié.

Cette communication de données a pour but de permettre aux dits partenaires d'accomplir leurs missions.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accès à ces services.

La transmission de données se fait via un accès à des services mis à disposition sur un espace sécurisé www.caf.fr, dénommé « mon compte partenaire ».

Le contrat de services a quant à lui pour objet de définir les engagements de service entre la caisse d'allocations familiales de la Vienne et la commune de Senillé Saint Sauveur dans le cadre de l'accès par le partenaire « mon compte partenaire ».

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;

VU le courrier de la CAF en date du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la convention d'accès à « mon compte partenaire » ;

CONSIDÉRANT le contrat de services pris en application de la convention d'accès à « mon compte partenaire » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'accès à « mon compte partenaire » proposée par la CAF ;
- Approuve le contrat de service pris en application de la convention d'accès à « mon compte partenaire » ;
- Autorise le maire à signer ladite convention, ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires au fonctionnement du service dont les bulletins d'adhésion au service CDAP et AFAS.

7) Demande de DETR et DSIL relatives à l'actualisation de l'estimatif des travaux de réhabilitation du commerce et au nouveau plan de financement

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise concernant la demande de DETR pour les travaux de réhabilitation du commerce du 15 janvier 2019. Après actualisation du projet estimatif par l'architecte, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles à la DETR, plafonnée à 150 000 € et à la DSIL .

Il présente au conseil le plan de financement actualisé concernant ces travaux :

Montant total des travaux et autres dépenses = 885 449 € HT

- Contrat de ruralité = 132 817 €
- DETR = 150 000 €
- Conseil Départemental = 221 362 €
- Fonds de concours = 88 545 €
- Autofinancement = 292 725 €

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de solliciter au titre de la DETR 2019 et de la DSIL des subventions pour cette opération.
- accepte l'estimatif présenté relatif à l'opération citée ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus.

• Comptes-rendus des commissions et délégués

-Commission Commerce :

La commission poursuit son travail sur le projet de travaux de réhabilitation du commerce (territoire de St-Sauveur) avec la collaboration de l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86).

Porteurs de projet : un résumé du projet a été envoyé aux 2 candidats. Cependant ils ne se projettent pas sur le long terme.

-Commission des Finances : Présentation des subventions à voter.

-Commission PLU :

La commission s'est réunie le 15 mai dernier.

Le bureau d'étude a souhaité que la commission étudie les documents transmis afin de connaître les observations de la commission avant validation.

L'approbation du PLU est prévue au conseil municipal de juin.

-Commission Communication :

La carte communale a été livrée. Elle sera à disposition des demandeurs dans les deux mairies. Cette information sera notée dans le prochain bulletin municipal.

Pour information : mise en place d'un règlement et d'un contrat de location pour les salles de l'Etoile et de Vaudreching, dans le cadre d'inhumations sur la commune.

Les conventions de prêt de barnums ont été mises à jour.

Bulletin municipal « le Chaudet » : afin de respecter le planning fixé, les articles sont attendus au plus tard le 11 juin. La livraison est prévue le 14 juillet.

La fibre Orange est installée à la Mairie annexe. M. GUILLY propose de créer une nouvelle commission téléphonie – informatique. Elle sera composée des membres suivants :

-Messieurs HENNEQUIN, DAVAILLES, PROUST, MARTIN, LEFORT, GUILLY et Mesdames VIOLLEAU, SUSSET, FAVARD.

Dégroupage FREE : la Société a sollicité la commune pour installer un boîtier. Le conseil souhaite obtenir plus d'informations avant de se prononcer au conseil municipal de juin.

-Commission Cadre de vie :

Présentation des prévisions 2019 relatives aux travaux de voirie, bâtiments et environnement.

Territoire de St-Sauveur :

-Projet d'aménagement d'une passerelle, route de la Justice, au dessus du ruisseau le « Chaudet ». L'acquisition d'une parcelle est nécessaire avant de lancer les travaux.

-Cantine élémentaire : changement revêtement de sol

-Centre socio-culturelle : travaux acoustique

-Station d'épuration : la commission se rendra sur le site le 4 juin pour étudier la faisabilité d'un projet sur la partie du terrain qui n'est pas utilisée par la nouvelle station.

-Cimetière : Projet de modification des entretiens des cimetières par la végétalisation. Programme sur 3 ans.

Territoire de Senillé :

-Travaux Place Vaudreching : implantation et piquetage des allées début juin avant travaux d'aménagement du parc et d'implantation de jeux.

-Ecole maternelle : travaux de peinture intérieure et extérieure.

Rond point de bouril : des transformations, des aménagements provisoires sont prévus par le transporteur pour permettre le passage d'éoliennes.

-Association du P'tit Prince :

Le Conseil d'Administration a eu lieu le 13 mai à Cenon.

La commune est concernée par « Le café des parents » et « les lieux d'accueils enfants /parents »

Bilan : 3 ateliers par an sur chaque commune

Une nouvelle animatrice du RAM a été recrutée pour le 1er juillet 2019.

-ADMR :

Pour information, l'Assemblée générale aura lieu le 6 juin à Cenon à 18h00 salle du Chai.

L'ADMR cherche des bénévoles.

-Enfance : lors d'une assemblée générale extraordinaire la Présidente et Vice-Présidente ont démissionné. Un nouveau bureau a donc été constitué.

Point sur l'organisation de la fête des écoles avec le nouveau bureau.

• **Informations et questions diverses**

-Les jardins du coeur : les travaux estimatifs ont été revu.

-SPRC : bilan sur les repas livrés : la société a donné des explications concernant le grammage des repas. Des ajustements sont à prévoir.

Une visite des locaux est proposée par SPRC à St-Benoit le 12/06 de 9h30 à 11h00.

-Ball-trap : constatation de déchets résiduels après l'organisation de ball-trap.

-Elections européennes : point sur les permanences du bureau de vote.

La documentation de l' AMF sera transmise aux élus pour la tenue des bureaux de vote.

-Rapport d'activités de SITA.

-Commission Agricole pour l'aliénation des chemins : le 12/06 à 18h30 Mairie Annexe (territoire Senillé)

-Commission téléphonie-informatique : le 03/06 à 18h30 à la Mairie (territoire de St-Sauveur)

Fin de séance 23h00.